

Berne, 16 juin 2025

Réponse à l'audition : Admission HES santé Concept avec trois modèles pour l'expérience du monde du travail

Chère Madame Studinger,

L'Association suisse des diététicien-ne-s (ASDD) vous remercie de l'invitation à l'audition : Admission HES Santé concept avec trois modèles pour l'expérience du monde du travail (EMT). C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir notre prise de position par la présente.

Nos réponses se réfèrent directement aux questions que vous avez formulées :

Soutenez-vous la proposition du Conseil des hautes écoles sur le concept avec les trois modèles relatifs à l'expérience du monde du travail (EMT) et la mise en œuvre ?

- Le fait que le Conseil des hautes écoles (CSHE) autorise explicitement une dérogation pour l'expérience du travail selon l'art. 25, al. 1, let. B LEHE pour le domaine de la santé suscite une grande reconnaissance.
- L'ASDD apprécie le fait qu'il y aura à l'avenir trois modèles et considère qu'il est utile de continuer à tenir compte des spécificités régionales. Le fait que les hautes écoles spécialisées puissent opter pour l'un des trois modèles est évalué positif.
- Le fait que les hautes écoles spécialisées aient jusqu'à fin 2030 pour adapter leurs processus est apprécié.
- Nous apprécions l'exigence imposée aux candidat-e-s titulaires d'un certificat d'admission non spécifique d'être obligés d'effectuer au moins deux mois d'EMT avant d'entamer leurs études, comme le prévoient le modèle suisse alémanique et le modèle SUPSI. Parallèlement, l'ASDD reconnaît qu'il s'agit d'une facilitation de l'accès pour les personnes titulaires d'une ECG ou pour celles qui souhaitent changer de profession.
- Dans les trois modèles, une délimitation claire entre les EMT et les stages réguliers du curriculum a été élaborée. L'ASDD apprécie vivement cette démarche.

Voyez-vous dans la proposition du Conseil des hautes écoles d'autres éléments à prendre en considération ?

- Le contenu des documents ne portait pas sur la manière dont l'indemnisation des EMT devait être effectuée. Contrairement aux dépenses occasionnées pour les HES et les personnes concernées. Nous attendons des éclaircissements à ce sujet.

Remarques générales

- Les nouveaux modèles exigent des HES un effort d'adaptation important en raison de l'individualisation supplémentaire du déroulement des études due à la durée différente de l'EMT pendant les études dans le modèle suisse alémanique et SUPSI.
- Les nouveaux modèles entraînent une prolongation indirecte des études pour le modèle suisse allemand et SUPSI, ainsi que pour certains groupes professionnels. Il en résulte au moins une taxe d'études supplémentaire pour les étudiant-e-s, ce qui augmente la charge financière des étudiant-e-s et peut à nouveau constituer un obstacle à la décision d'entreprendre des études.
- Le financement de places de stages curriculaires dans le domaine ambulatoire pratique est déjà un grand défi aujourd'hui. Il faut s'attendre à une augmentation de la « pression de formation » sur les institutions.
- En outre, l'ASDD estime qu'il existe un certain risque que les personnes travaillant dans les EMT soient exploitées comme main d'œuvre bon-marché ou auxiliaire. Un cadre clair en matière de tâches, de compétences et de responsabilités semble indispensable.

Conclusion

- L'ASDD apprécie le fait qu'il y aura trois modèles d'EMT pour les professions de santé HES.
- La distinction claire entre l'expérience non spécifique du monde du travail et les stages du curriculum est perçue comme très positive.
- Le mode de financement de l'EMT doit être défini.
- Pour minimiser le risque les personnes en EMT (en tant que professionnels de la santé déjà bien formés, mais pas encore autorisés à exercer) soient exploitées comme main-d'œuvre bon-marché, il est nécessaire de mettre en place un cadre clair.

Meilleures salutations



Adrian Rufener
Président ASDD



Larissa Flückiger
Membre du comité ASDD